DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20231222-2023_142_CC_6-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE DIX HUIT DÉCEMBRE à 14

h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la

présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de présents : 37 Nombre de représentés : 8

Nombre d'absents : 19

OBJET

AFFAIRE N°2023_142_CC_6
Avenant n°1 relative à la prolongation du
Programme d'Action et de Prévention des
Inondations de Saint-Paul (PAPI
d'intention Saint-Paul)

Nombre de votants: 45

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 12 décembre 2023

 date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 26/12/2023

<u>Secrétaire de séance</u>: M. Philippe LUCAS <u>ÉTAIENT PRÉSENT(E)S</u>:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ETAIENT ABSENT(E)S:

Mme Mélissa COUSIN - M. Tristan FLORIANT - Mme Virginie SALLE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - M. Jean François NATIVEL

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Jasmine BETON - M. Bruno DOMEN procuration à M. Pierre Henri GUINET - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20231222-2023_142_CC_6-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

<u>AFFAIRE N°2023 142 CC 6</u>: AVENANT N°1 RELATIVE À LA PROLONGATION DU PROGRAMME D'ACTION ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE SAINT-PAUL (PAPI D'INTENTION SAINT-PAUL)

Le Président de séance expose :

CONTEXTE

Dans le cadre de la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation, dite « directive inondation » adoptée en 2007 et de la mesure 8.03 du Programme Opérationnel Européen et du Contrat de Projet État/Région, pour la période 2014-2020, une Stratégie Locale de Gestion des risques inondation (SLGRI) a été élaborée par les parties prenantes puis fixée par l'arrêté préfectoral N°2016-01225/SG/DRCTCV/BCLU du 1er juillet 2016.

La SLGRI, établie en fonction du diagnostic territorial approfondi du territoire réunionnais, a permis de qualifier les aléas, les risques et fixer les objectifs et les actions prioritaires inscrites dans le programme d'action.

En 2021, la construction d'un second PGRI pour La Réunion a associé les acteurs, et notamment les collectivités locales qui ont connu, depuis le 1er janvier 2018 au travers de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), une évolution profonde du paysage institutionnel relatif à la gestion des risques d'inondation.

Les cinq intercommunalités réunionnaises ont désormais la charge de faire vivre les Stratégies locales de gestion des risques d'inondation adoptées pour chacun des six territoires à risque important, ainsi que les cinq PAPI (Programmes d'Action de Prévention des Inondations) et 6 PAPI d'intention en cours sur le Territoire de La Réunion.

A ce titre, le PGRI réaffirme la nécessité d'une gouvernance active et adaptée à l'échelle des problématiques d'inondations infra-territoriales rencontrées.

Le PGRI 2022-2027 constitue la feuille de route des acteurs réunionnais pour la gestion des risques d'inondation et œuvre, dans le contexte de changement climatique, à une plus grande résilience du territoire.

Le plan de gestion des risques d'inondations de La Réunion (2022-2027) a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 mai 2022, et publié au journal officiel de la République Française le 14 mai 2022.

Compétent en GEMAPI depuis le 1er janvier 2018, le Territoire de l'Ouest pilote et suit le Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations prévu sur le TRI (Territoire à Risque Important) de Saint-Paul et nommé « PAPI Saint-Paul ». Ce PAPI d'intention, conforme au cahier des charges PAPI3 en date du 09/03/2017, constitue l'étape d'études préalables permettant de finaliser et préciser les études des aménagements et des travaux futurs.

Ce Programme PAPI a été formalisé par une convention contractualisée le 26 décembre 2018 et passée pour 5 ans entre l'Etat, l'Europe représentée par le Guichet Unique de la Région, la Région, la commune de Saint-Paul et le TCO compétent en GEMAPI.

Le périmètre s'étend sur l'ensemble du périmètre du Territoire à Risque Important de Saint-Paul arrêté par décision préfectorale 2013-00066 RG/DRCTG du 25 janvier 2013.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20231222-2023_142_CC_6-DE

ETAT D'AVANCEMENT

Le PAPI d'intention arrive à son terme en décembre 2023 après 5 années de pilotage et d'animation par le Territoire de l'Ouest.

Le comité technique (COTECH) organisé en 2023 a permis de faire un bilan des actions menées durant ces 5 dernières années et de mettre en exergue les actions qui restent à réaliser.

Lors des 5 dernières années, le taux de réalisation des actions initialement prévues est d'environ 47%.

32% des actions sont actuellement en cours, et environ 21% des actions n'ont à ce jour pas encore été réalisés.

Actions réalisées	Actions en cours	Action non réalisées
9/19 (+/- 47%)	6/19 (+/-32%)	4/19 (+/- 21%)

Les actions réalisées se sont notamment concentrées sur les axes :

- Gouvernance (Axe 0);
- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (Axe 1) ;
- Alerte et la gestion de crise (Axe 3);
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (Axe 4);
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique (Axe 7).

BILAN FINANCIER

Le bilan financier des actions portés dans le cadre du PAPI Saint-Paul est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Investissement et Fonctionnement PAPI Ermitage	1 609 918 €	7 433 809 €	2 311 542 €	1 693 298 €	470 553 €	13 519 122 €
Investissement et Fonctionnement PAPI Saint Paul	0	0	84 844€	47 707 €	0	132 551 €

Les dépenses effectuées lors de ces cinq dernières années ont été plus importantes que le budget initial prévu dans le PAPI Saint-Paul. Elles sont dues aux travaux conséquents réalisés en 2018-2019 sur la phase 1 du projet d'aménagement et de prévention contre les crues des secteurs de l'Hermitage-les-Bains et de La-Saline-les-Bains.

OBJET DE L'AVENANT N°1

L'avenant n°1 portant sur la convention initiale du PAPI Saint-Paul a uniquement pour objet de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'en Décembre 2027.

La prolongation de la durée d'exécution du PAPI Saint-Paul jusqu'en décembre 2027 permettra de mener à leur terme les actions identifiées comme importantes pour réduire le risque inondation sur le TRI de Saint-Paul. Les côut mentionnés ci-dessous sont ceux de la convention initiale du PAPI d'intention.

Suite à l'évolution réglementaire, le PAPI d'intention s'inscrit dans la démarche de Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI de Saint-Paul.

PLANNING PREVISIONNEL

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

ID: 974-249740101-20231222-2023_142_CC_6-DE

Actions	Porteur(s)	2024	2025	2026	2027	Coût
						Estimatif
1.1_Mettre en place des repères de crues	TCO					150 000 €
2.1_Mise en place d'une échelle <u>limnimétrique</u> automatisée sur le pont RD 5 pour optimiser la gestion du batardeau	TCO					20 000 €
3.3_Prendre en compte les crues fréquentes, moyennes et exceptionnelles dans les DICRIM, les PCS et les plans particuliers. Développer une prise en compte du risque d'inondation indépendamment du plan cyclone	Communes, TCO, gestionnaires, Etablissements concernés					70 000 €
5.1_Etude de vulnérabilité : Quartier Jacquot, quartier de l'Etang de Saint Paul et du centre-ville de Saint Paul	TCO et gestionnaires associés					210 000 €
6.1_Poursuivre le suivi et le contrôle des actions de prévention mises en œuvre et inscrites au Schéma Directeur des Eaux Pluviales dans les zones urbanisées et dans les zones agricoles	Communes, TCO, CA ou SAFER					750 000 €
6.2_Définir la protection contre les crues moyennes des quartiers Jacquot, la plaine Saint Paul et Savannah – Étudier la mise en place d'aménagements de protection à l'embouchure de l'étang	Communes, TCO, Région					200 000 €
6.3_Action de protection du quartier Savannah pour des crues fréquentes	Communes, TCO					A définir
6.4_Action de protection du quartier Grande Fontaine	Communes, TCO					A définir
6.5_Action de protection contre la ravine Fleurimont	TCO					A définir
6.6_Poursuivre/achever lestravaux prévus au PAPI Hermitage	TCO					Déjà financé

*les coûts mentionnés ci-dessus sont ceux de la convention initiale du PAPI d'intention

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 07/12/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 30/11/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du bilan du PAPI SAINT-PAUL sur la période 2018-2023 ;
- VALIDER la proposition d'avenant n°1 relatif à la prolongation de la convention PAPI SAINT-PAUL jusqu'en décembre 2027 ;
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du PAPI SAINT-PAUL.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président



ID: 974-249740101-20231222-2023_142_CC_6-DE



Tableau 2 : Synthèse des actions réalisées dans le cadre du PAPI Saint-Paul

Couvernance	0.1	Définir et mettre en place les modalités et les moyens de fonctionnement et de gestion du PAPI	Communes & TCO	Le TCO porteur du PAPI depuis le 1er janvier 2018
Gouvernance	0.2	Recruter un animateur et/ou lancer un marché d'AMO PAPI	тсо	Recrutement d'un agent en novembre 2022 afin de poursuivre et contribuer à l'animation du PAPI
	1.1	Mettre en place des repères de crues	TCO	Mise en place de 4 échelles, mais pas de repères de crue. Action à mettre en place en 2023
L'amélioration de la connaissance	1.2	Sensibiliser la population à la prévention du risque inondation	Communes & TCO	Sensibilisation dans les écoles : De la Saline et de l'Hermitage, de la Grande Fontaine, mise en place d'une permanence pour expliquer le projet PAPI Ermitage et les travaux à La Saline Les Bains et réunions publiques organisées au démarrage du chantier et Via un stand « GEMAPI » lors d'un évènement public : Journée des Zones Humides organisée par la Régie de la RNNESP (Reconduction en 2023)
et de la conscience du risque	1.3	Renforcer la diffusion de l'information préventive à destination des collectivités	Communes & TCO	Le TCO a formalisé son organisation pour la gestion de crise. Diffusion et mise en relation des élus et agents communaux ainsi que les écoles avec la PIROI. Formation CATMI & MIGS réalisée par la PIROI à prévoir en 2023 pour les agents du TCO et des communes mobilisés
	1.4	Définir les systèmes d'endiguement et les régulariser	тсо	SE de la Route Digue : Classe B régularisé par l'Arrêté Préfectoral N°2022-855/SG/SCOPP/BCPE SE Ermitage/Saline les bains : Classe B régularisé par l'Arrêté Préfectoral n°2022-/SG/SCOPP/BCPE portant modification à l'arrêté préfectoral n°2017-1076/SG/DRECV du 15 mai 2017,

Reçu en préfecture le 22/12/2023 526







				complété par l'arrêté préfectoral n°2022-856/SG/SCO PP/BCPE du 10 mai 2022
La surveillance, la prévision des crues et des inondations	2.1	Mise en place d'une échelle limnimétrique automatisée sur le pont RD 5 pour optimiser la gestion du batardeau	Communes & TCO & Cellule Veille Hydrologique	CVH n'a pas prévu d'étendre son réseau VigiCrues A ce stade, des outils de vidéo-surveillance sont envisagés pour le suivi de l'échelle limnimétrique installée sous le pont de la RD5 – (Possibilité de faire une demande de subvention)
	3.1	Formaliser les procédures et optimiser la mise en place du batardeau en cas d'alerte	Communes & TCO	Convention et avenant de prestation de service pour la maintenance et le montage/démontage du batardeau signée en février 2020 pour 2 ans avec le SMPRR et reconduite pour la période 2022-2025. Exercice de montage/démontage du batardeau organisé le 21/11/19 Mise en place du batardeau pendant les événements Batsiraï (02/02/2022) et Emnati (20/02/2022)
L'alerte et la gestion de crise	3.2	Suivre les procédures d'ouverture et optimiser la gestion des cordons littoraux	Communes & TCO	Protocole de rétablissement permanent de l'écoulement validé par les services de l'État/ RNMR et la Commune avec mise en place d'une demande d'AOT cadre biennal. De 2019 à 2022 : on dénombre 11 ouvertures anthropiques du cordon dunaire de la ravine Ermitage - De 2018 à 2022 : on dénombre 119 ouvertures anthropiques du cordon dunaire de l'étang de la RNNESP
	3.3	Prendre en compte les crues fréquentes, moyennes et exceptionnelles dans les DICRIM, les PCS et les plans particuliers. Développer une prise en compte du risque d'inondation indépendamment du plan cyclone	Communes & TCO & Gestionnaires &	Le TCO a formalisé son organisation pour la gestion de crise incluant : La création d'un annuaire de contacts (TCO, commune, préfecture, Météo France, etc.) ; des réunions de présentation à la commune des dossiers d'organisation des SE dans l'optique'une mise à jour de son PCS ; Un courrier officiel





			Etablissement	de demande de mise à jour du DCC avec le transmission des
				de demande de mise à jour du PCS avec la transmission des
			s concernés	dossiers techniques.
				Le PCS de St Paul est actualisé tous les ans
				Il serait intéressant de reprendre les cartes des études de
				dangers et les intégrer sur DigDig ainsi que les imprimer pour les PCS en gestion de crise.
				Exercice de gestion de crise à prévoir sur la commune de St
				Paul – Voir avec la PIROI pour l'organiser et le préparer
La prise en				
compte du				
risque	4.1	Réviser les PPRI en tenant compte des connaissances	Etat	MAJ des PPRI lorsque les travaux de Ravine la plaine seront finis
inondation	4.1	nouvelles	Etat	IVIAJ des FFNI loi sque les travaux de Naville la plaille seront fillis
dans				
l'urbanisme				
Réductions de				Une étude de dangers a été réalisée sur le SE Route Digue préconisant la réalisation d'études de vulnérabilité sur les quartiers de l'Étang et du centre-ville de Saint-Paul.
la vulnérabilité	5.1	Etude de vulnérabilité : Quartier Jacquot, quartier de	TCO et	→ Ces études pourront être réalisées en co-maitrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Paul. Au vu des dernières
	5.1	l'Etang de Saint Paul et du centre-ville de Saint Paul	gestionnaires associés	
des personnes			associes	inondations sur les secteurs de l'Ermitage et de La Saline Les
et des biens				Bains des études de vulnérabilité pourraient aussi être réalisées
				sur ces secteurs ou le risque inondation par remontée de nappe
				et assainissement pluvial n'est pas écarté par le projet du PAPI
Ralentisseme nt des écoulements	6.1	Poursuivre le suivi et le contrôle des actions de prévention mises en œuvre et inscrites au Schéma Directeur des Eaux Pluviales dans les zones urbanisées	Communes & TCO & CA ou SAFER	Perspective d'un futur schéma directeur intercommunal pour les eaux pluviales urbaines à réaliser par le TCO
		et dans les zones agricoles		





6.2	Définir la protection contre les crues moyennes des quartiers Jacquot, la plaine Saint Paul et Savannah – Etudier la mise en place d'aménagements de protection à l'embouchure de l'étang	Communes & TCO & Région	Non réalisé à ce jour Au-delà de la crue décennale, les modélisations réalisées dans le cadre d'Ecocité montre que le Pont de la RN est mis en charge et déborde vers le quartier Savannah. Le TCO regrette que le projet du prolongement de l'axe Mixte porté par la Région ne prévoit pas la mise en place d'une future surverse sur le prolongement de l'axe mixte, tel qu'il était prévu dans les plans guide Ecocité. Cette opportunité aurait évité d'avoir à reprendre la chaussée pour la pose de dalots de surverse à terme. Le prochain PAPI devra prévoir un engagement de la Région sur la reprise des ces ouvrages à dimensionner pour des crues trentennales. Dans l'état actuelle, le quartier restera inondable.
6.3	Action de protection du quartier Savannah pour des crues fréquentes	Communes & TCO	Étude en cours portée par la commune de Saint-Paul pour la gestion des eaux pluviales du quartier de Savannah : Etude géotechnique du quartier Savannah et rapport sur la recherche d'amiante et HAP réalisées en 2020
6.4	Action de protection du quartier Grande Fontaine	Communes & TCO	Opérations de nettoyage et d'entretien des ravines du quartier de Grande Fontaine menée en 2019
6.5	Action de protection contre la ravine Fleurimont	тсо	AVP et étude de maîtrise foncière élaboré par le bureau d'étude SAFEGE en 2018 Maîtrise foncière à réaliser par le TCO Faute de plans de charge, ce projet n'a pas avancé
6.6	Poursuivre/achever les travaux prévus au PAPI Hermitage	тсо	Travaux achevés sur les secteurs 2, 3 5 et 6 depuis décembre 2020. Travaux d'enlèvement des végétaux aquatiques sur la ravine Ermitage réalisés régulièrement pour éviter les embacles.Prise



Envoyé en préfecture le 22/12/2023 Reçu en préfecture le 22/12/2023 526

ID: 974-249740101-20231222-2023_142_CC_6-DE

			de possession des terrains du lot 1 prévue en 2023 Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre actuel et relance d'un nouveau marché en cours pour le lot 1 et pour la phase 2 Un recrutement est actuellement en cours au TCO pour le suivi de ce dossier complexe.
La gestion des ouvrages de protection hydrauliques	Développer et professionnaliser le suivi de l'entretien des ouvrages. Organisation de l'entretien de la ravine Hermitage	Gestionnaire de l'ouvrage	Le TCO sollicite 2 prestataires pour mener à bien cette action : - Bureau d'études HYDRETUDES Océan Indien pour les missions de surveillance des ouvrages, de maîtrises d'œuvre des travaux d'urgence et études de définition et d'autorisation des systèmes d'endiguement du TCO - Entreprise LAW-YAT pour les travaux d'entretien des ouvrages Travaux d'entretien réalisés du 03/09 au 14/11/2022